quatre cent dix-sept francs, vingt-huit centimes, est ouvert au budget du Service local, pour servir à régulariser quatorze ordres de paiements acquittés en France, pour le compte du Service local, au titre des Exercices 1859 et 1860, au profit :

Du caissier-payeur central du Trésor public à Paris, pe	our emballages 40 fr. 95 c.
payés au sieur Henry,	40 11 . 00 0 .
Du receveur des finances de Bordeaux, pour frais de pas-	1 000 00
sage de M. Faucompré, payés à MM. Lequellec et Bordes.	1,200 . 00
Du receveur des finances de Bordeaux, pour solde et	mar ma
indemnités payés à M. Faucompré	725 . 78
payée au sieur Lallour	206 . 49
Du receveur des finances de Brest, pour frais de passage	
de deux agents de la colonie, sur la frégate l'Isis	30 . 50
Du receveur des finances de Brest, pour frais de passage	
d'un agent de la colonie, sur la frégate l'Isis	52 . 88
Du receyeur des sinances de Brest, pour frais de passage	•
du jeune taïtien Tehia-a-Tariirii	435 . 00
Du receveur des finances de Brest, pour remboursement au	
Service marine de la valeur des rations délivrées au jeune	
	407 . 24
Tehia-a-Tariirii	
Du receveur des finances de Toulon, pour parfait paie-	
ment de l'Exercice 4860, pour frais de passage du sieur Michel, conducteur des Ponts-et-Chaussées et de sa famille	690 . 00
	050 . 00
Du receveur des finances de Toulon, pour parfait paiement	260 . 75
de frais de passage sur l'Exercice 1860, des mêmes personnes. Du caissier-payeur central du Trésor public à Paris, pour	A000
abonnement du 2° semestre 4860, pour huit Sœurs	800 . 00
Du caissier central du Trésor public à Paris, pour rem-	000 1 11
hoursament des freis de passage de Prest à Paris de jeune	
boursement des frais de passage de Brest à Paris, du jeune Tehia-a-Tariirii	452 . 06
Du caissier central du Trésor public à Paris, pour une four-	102 100
niture de 40 tubes de vaccin payée au sieur Delamotte	40 . 00
Du caissier-payeur central du Trésor public à Paris, pour	,0 , 00
transports effectués pendant le 3º trimestre 1860 et payés par	,
	5.93
lui au sieur Faure-Beaulieu	
Total	4,447 . 28
ART. 2. Il en sera tenuacompte:	
Au chapitre 1er, personnel, article 6, dépenses des Exer-	
cices clos	4,454 . 24
Au chapitre 2°, matériel, article 6, dépenses des Exercices	
clos , ,	263 . 67
Total égal	4,447 . 28